

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 juillet 2002
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 31 juillet 2002, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Veillez trouver ci-joint l'exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en juillet 2002 (voir annexe). Cet exposé a été établi sous ma responsabilité, mais j'ai consulté les autres membres du Conseil avant de le soumettre. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **Jeremy Greenstock**



Annexe

Annexe de la lettre datée du 31 juillet 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (juillet 2002)

Introduction

Sous la présidence de Sir Jeremy Greenstock, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Conseil de sécurité s'est acquitté d'un programme chargé au mois de juillet. Une bonne partie des deux premières semaines ont été absorbées par le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Le Conseil a également examiné un large éventail de questions africaines et organisé un atelier sur l'Afrique de l'Ouest. Cinq mandats de maintien de la paix sont venus à expiration au cours du mois. Le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'accueillir la Suisse comme État Membre des Nations Unies. Toujours en juillet, le Conseil a adopté neuf résolutions et trois déclarations du Président. Il s'est réuni 22 fois en séance publique, dont quatre fois avec des pays fournisseurs de contingent, et sept fois en séance privée. Les membres du Conseil se sont en outre réunis à 17 reprises pour des consultations officieuses.

De façon à stimuler les débats, la présidence britannique a tenu autant de séances que possible en public, y compris un certain nombre pour lesquelles il n'avait pas été dressé de liste officielle des orateurs. Après chaque séance de consultations, le Président s'est adressé à la presse. Il a été autorisé à faire un certain nombre de déclarations à la presse (ci-jointes). La présidence a également tenu des réunions d'information à l'intention des États qui ne sont pas membres du Conseil à l'issue de chaque séance de consultations officieuses. Le texte de toutes les déclarations à la presse ainsi que le programme de travail du Conseil ont été affichés sur le site Web de la présidence, où ils étaient actualisés tous les jours.

Afrique

Guinée-Bissau

Dans le cadre d'une séance privée tenue le 8 juillet, Le Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau, M. David Stephen, a informé les membres du Conseil de la situation dans ce pays. Il a notamment développé les principaux éléments du dernier rapport du Secrétaire général (S/2002/662). Le Conseil est convenu qu'il importait que la communauté internationale accroisse son aide à la Guinée-Bissau, mais que, de son côté, le Gouvernement bissau-guinéen devait manifester concrètement sa volonté de consolider la paix et son aptitude à gérer les finances publiques. Le Conseil est également convenu que le Groupe de travail spécial sur l'Afrique présidé par l'Ambassadeur Koonjul (Maurice) suivrait de plus

près la situation en Guinée-Bissau. Le Conseil a décidé que désormais les rapports du Secrétaire général sur la Guinée-Bissau seraient publiés tous les six mois et que le Secrétariat ferait un exposé au Conseil tous les trois mois.

Somalie

Au cours de consultations officieuses tenues le 3 juillet, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Winston Tubman, sur l'évolution de la situation en Somalie. Cet exposé a été actualisé le 9 juillet par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, également au cours de consultations officieuses. À ces deux réunions, les membres du Conseil ont dit partager les préoccupations exprimées par MM. Tubman et Prendergast face à l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix conduit par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Ils sont convenus que les membres du Conseil devraient se donner pour rôle d'aider à remettre ce processus sur ses rails, par exemple en usant de leur influence pour exhorter les États membres de l'IGAD à surmonter leurs divergences et à s'entendre sur les modalités de la prochaine Conférence de paix et de réconciliation de Nairobi. À l'issue de la réunion d'information du 9 juillet, l'Ambassadeur Kolby (Norvège) a présenté un projet de résolution portant création d'un groupe d'experts chargé d'enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes à l'encontre de la Somalie. Ce texte a été adopté le 22 juillet en tant que résolution 1425 (2002).

Sierra Leone

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a fait un exposé sur la Sierra Leone au cours d'une séance privée tenue le 11 juillet. Il a déclaré que la situation dans ce pays restait généralement stable grâce à la présence de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Mais d'importants défis s'annonçaient, avec la transition prochaine entre la phase de maintien de la paix et la phase de consolidation de la paix, et notamment le renforcement nécessaire de la police et du système judiciaire et pénitentiaire. L'Ambassadeur Aguilar Zinser (Mexique) a décrit sa récente tournée dans la région en mettant en relief les risques qui continuent de menacer la paix, avec notamment l'instabilité au Libéria, ainsi que l'importance de planifier méticuleusement le retrait de la MINUSIL et de le subordonner à un accroissement de la capacité d'action de la police et de l'armée sierra-léonaises.

Éthiopie/Érythrée

Le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse au nom des membres du Conseil le 12 juillet, en préalable à la réunion entre la Commission du tracé de la frontière et l'Éthiopie/Érythrée convoquée les 15 et 16 juillet à La Haye. Il a déclaré que le Conseil espérait que cette réunion permettrait de clarifier les modalités pratiques de la démarcation de la frontière, y compris le rôle prévu pour la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et les relations de cette dernière avec la Commission du tracé de la frontière, de façon à garantir une coopération efficace et un processus de démarcation rapide. Lors de consultations officieuses tenues le 17 juillet, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé aux membres du Conseil sur la réunion de La Haye. Il a décrit les ordonnances prises par la Commission du tracé de la frontière

telles qu'elles avaient été annoncées et acceptées par les parties lors de cette réunion. Au cours des délibérations qui ont suivi, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'accord qui s'était dégagé sur un cadre général pour le processus de démarcation. Ils sont convenus avec le Secrétaire général adjoint que nul n'était mieux équipé que la MINUEE pour exécuter les tâches prévues et que son mandat devrait être modifié en conséquence. L'Ambassadeur Kolby (Norvège) a donc présenté, à l'issue de cette réunion d'information, un projet de résolution par lequel le Conseil adoptait les modifications requises, demandait aux parties de coopérer et les appelait à faire preuve de retenue. Ce projet a été adopté le 14 août en tant que résolution 1430 (2002) du Conseil de sécurité.

République centrafricaine

Le Représentant du Secrétaire général pour la République centrafricaine, le général Cissé, a fait le point de la situation dans ce pays au cours d'une séance privée du Conseil tenue le 11 juillet. Il a développé les principaux éléments du dernier rapport du Secrétaire général (S/2002/671). Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les nouvelles encourageantes provenant de la République centrafricaine, et notamment l'annonce d'une amélioration des rapports entre le Gouvernement et l'opposition. Tout en jugeant positive la tendance actuelle au rétablissement de la confiance en République centrafricaine, le Conseil est convenu que cette tendance ne pourrait se confirmer que si un certain nombre de questions préoccupantes trouvaient une solution. En outre, et même s'il jugeait l'appui des institutions de Bretton Woods essentiel, le Conseil a estimé à l'unanimité que la République centrafricaine devrait assumer sa part de responsabilité, par exemple en prenant de nouvelles et vigoureuses mesures de lutte contre la corruption. Le Président a été autorisé à écrire au nom du Conseil aux institutions financières internationales, et notamment aux institutions de Bretton Woods, pour leur demander de tenir compte des circonstances particulières dans lesquelles se trouvait la République centrafricaine.

Burundi

Lors de consultations officieuses tenues le 16 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait un exposé aux membres du Conseil sur les dernières initiatives diplomatiques concernant le Burundi et sur la recrudescence de la violence dans ce pays. Le 31 juillet, le Secrétariat a porté à la connaissance du Conseil un des rapports faisant état de nouveaux actes de violence. Le Président a fait des déclarations à la presse dans lesquelles il a réaffirmé l'appui du Conseil aux institutions de transition et au Processus d'Arusha, lancé un appel en faveur d'un cessez-le-feu, exprimé sa préoccupation face à la situation sur le plan humanitaire et critiqué le fait que les groupes rebelles puissent s'approvisionner en armes.

Angola

En attendant les recommandations du Secrétaire général sur la future présence des Nations Unies en Angola, le Conseil a accepté sa proposition tendant à reconduire le mandat du Bureau des Nations Unies en Angola jusqu'au 15 août.

République démocratique du Congo

Au cours de consultations officieuses tenues le 16 juillet, les membres du Conseil ont entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et de la Haut Commissaire aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson. Le Secrétaire général adjoint a décrit la situation générale en République démocratique du Congo en évoquant notamment les combats dans l'est du pays et les récents contacts diplomatiques entre les parties. La Haut Commissaire a présenté un rapport sur les violences commises à Kisangani en mai, violences sur lesquelles le Conseil avait alors attiré l'attention du Haut Commissariat aux droits de l'homme. À l'issue du débat sur cette question, la Mission permanente de la France a distribué un projet de déclaration du Président qui a été adopté par le Conseil le 23 juillet. Dans cette déclaration, le Conseil a réitéré son énergique condamnation des actes de violence de Kisangani; souligné que le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma) était responsable des massacres qui s'étaient produits après qu'il avait repris contrôle de la station de radio de la ville le 14 mai; exigé que le RCD-Goma prenne les mesures nécessaires pour traduire en justice les auteurs de ces actes; et souligné que le Rwanda avait le devoir d'user de son influence pour s'assurer que le RCD-Goma obtempère. Le Conseil a encore demandé qu'il soit mis fin aux combats dans le Sud-Kivu et appelé toutes les parties à faire preuve de retenue dans la région de l'Ituri. Terminant sur une note encourageante, le Conseil s'est félicité des efforts tendant à promouvoir le dialogue tant entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda que parmi les parties congolaises.

Le 30 juillet, dans le cadre de consultations officieuses du Conseil, le Président a appelé l'attention des membres sur la signature, intervenue le même jour à Pretoria, d'un accord entre les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Il a également noté l'intention exprimée par le Ministre des affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud de se rendre à New York au début d'août pour commenter l'accord à l'intention des membres du Conseil. À l'issue des consultations, le Président a fait à la presse une déclaration aux termes de laquelle le Conseil se félicitait de la signature de l'accord, remerciait le Gouvernement sud-africain du rôle qu'il avait joué, se proposait d'examiner l'accord en détail et appelait les parties concernées à s'entretenir rapidement avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) sur la question de sa mise en oeuvre.

Sahara occidental

À la fois dans le cadre de consultations officieuses et dans les couloirs, les membres du Conseil se sont consultés fréquemment entre le 15 et le 30 juillet sur le renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Le Président du Conseil s'est également entretenu avec des représentants des deux parties au différend concernant le Sahara occidental, à savoir le Maroc et le Front POLISARIO, et avec le Représentant permanent de l'Algérie. Il est clairement ressorti de ces consultations qu'il n'y avait pas accord entre les deux parties sur les moyens d'aller de l'avant. Il en est résulté que les membres du Conseil n'ont pu dégager de consensus sur aucune des options proposées par le Secrétaire général dans son rapport du 19 février 2002 (S/2002/178). Dans sa résolution 1429 (2002) du 30 juillet 2002, qui contient une disposition à l'effet de proroger le mandat de la MINURSO, le Conseil s'est déclaré prêt à étudier toute solution assurant l'autodétermination du peuple du Sahara

occidental qui pourrait être proposée par le Secrétaire général et son Envoyé personnel. Le Conseil a également exprimé sa préoccupation face à plusieurs questions humanitaires restées sans solution, notamment en demandant aux parties de collaborer à l'application de mesures de confiance, de libérer les prisonniers de guerre marocains, et de résoudre le problème du sort de toutes les personnes disparues depuis le début du conflit.

Atelier sur l'Afrique de l'Ouest

Lors d'une séance publique tenue le 18 juillet, le Conseil a organisé, sous la présidence de la baronne Amos, Secrétaire d'État adjoint parlementaire aux affaires étrangères et au Commonwealth, un atelier sur l'Union du fleuve Mano. Le Secrétaire général et plusieurs orateurs invités, parmi lesquels les Ministres des affaires étrangères de la Sierra Leone et de la Guinée, le Président du Conseil économique et social, l'adjointe du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et des représentants de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ont pris la parole. Plusieurs enseignements tirés de l'expérience sierra-léonaise ont été soulignés, et notamment l'importance d'une prompt réponse internationale, d'une stratégie coordonnée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, d'un mandat de maintien de la paix clair et précis étayé par des ressources suffisantes et d'un soutien prolongé au-delà du conflit proprement dit. En ce qui concerne la région du fleuve Mano, on a fait valoir qu'il faudrait appuyer les initiatives régionales visant à mettre fin au conflit au Libéria et élaborer une stratégie de consolidation de la paix dans ce pays. Le nouveau Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pourrait jouer un rôle crucial à ce point de vue. Le Président a fait distribuer par la suite une note officieuse dans laquelle étaient résumés les enseignements tirés de l'atelier.

Groupe de travail sur l'Afrique

Le 31 juillet, les membres du Conseil ont accepté une série de recommandations formulées par le Groupe de travail sur l'Afrique.

Asie

Iraq

Le Conseil de sécurité s'est réuni en consultations officieuses le 8 juillet pour entendre un exposé de M. Iqbal Riza, Secrétaire général adjoint et Chef de cabinet du Secrétaire général, sur les pourparlers entre l'ONU et l'Iraq qui avaient eu lieu à Vienne les 4 et 5 juillet. Le Conseil de sécurité s'est entendu sur une brève déclaration à la presse par laquelle il remerciait le Secrétaire général de ses efforts; notait que le Chef de cabinet avait signalé une évolution favorable de l'Iraq vers l'exécution des obligations de restitution des biens koweïtiens que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité; exprimait l'espoir que cette évolution se traduirait par des mesures concrètes de la part de l'Iraq; et appelait l'Iraq à s'acquitter immédiatement des autres obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité, notamment sur la question des personnes disparues et celle du retour sans condition des inspecteurs du désarmement. Le Conseil de sécurité est également convenu de s'entretenir plus avant avec le

Secrétaire général des moyens de faire progresser le dialogue, ce qui a été fait dans le cadre du déjeuner offert au Secrétaire général le 23 juillet.

Moyen-Orient

Le Président du Conseil s'est réuni deux fois au cours du mois avec la troïka arabe, y compris l'Observateur permanent de la Palestine. Le 17 juillet, le Secrétaire général a fait un exposé aux membres du Conseil sur la réunion du « Quatuor » à laquelle il avait représenté l'ONU et sur l'entretien que le « Quatuor » avait eu ensuite avec trois représentants d'États arabes. Le 18 juillet, le Conseil a adopté le texte d'une déclaration de son Président (S/PRST/2002/20) par laquelle il appuyait la Déclaration conjointe du « Quatuor ». Le 23 juillet en fin de journée, le Président du Conseil a été saisi d'une demande de réunion urgente du Conseil. Dans la soirée du 24 juillet, le Conseil a tenu un débat qui a permis à de nombreux non-membres de faire connaître leurs vues sur la situation. Pendant la semaine du 22 juillet, les membres du Conseil ont examiné à plusieurs reprises la situation. Le Groupe des États arabes, représenté par la Syrie à la table du Conseil, a mis en distribution un projet de résolution. Faute d'accord immédiat sur le texte de ce projet, il n'a pas été mis aux voix.

Afghanistan

Le 18 juillet, le Conseil a consacré à l'Afghanistan une séance publique en présence du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakdhar Brahimi. Celui-ci a fait valoir que le problème le plus urgent était celui de la sécurité et que, pour rétablir la sécurité sur l'ensemble du territoire afghan, il fallait mettre sur pied une armée et une police nationale. Il a décrit les priorités immédiates de l'Autorité de transition et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et exhorté la communauté internationale à continuer de s'investir et à donner une suite concrète à ses promesses de contributions. Tant les membres que les non-membres du Conseil ont félicité M. Brahimi du rôle personnel qu'il jouait et déclaré partager son analyse de la situation et ses vues sur la voie à suivre.

Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)

Le Secrétaire général a publié un rapport sur la situation dans le sud du Liban dans lequel il recommandait de proroger le mandat de la FINUL jusqu'au 31 janvier 2003. Le Conseil de sécurité s'est réuni avec les pays fournisseurs de contingents et a examiné le rapport dans le cadre de consultations officieuses. Il a adopté la résolution 1428 (2002) par laquelle il approuvait le rapport du Secrétaire général et décidait de proroger le mandat de la FINUL conformément aux recommandations de ce dernier. Dans la même résolution, il était demandé au Secrétariat de continuer de prendre les mesures nécessaires pour exécuter la reconfiguration de la FINUL avant la fin de 2002.

Europe

Bosnie-Herzégovine/Prevlaka

Le 30 juin 2002, le Conseil a adopté la résolution 1420 (2002), par laquelle il prorogeait le mandat de la MINUBH jusqu'au 3 juillet. Il n'avait pas pu proroger ce mandat jusqu'au 31 décembre 2002, comme il avait été proposé à l'origine, parce

que l'un des membres permanents insistait pour que l'on réponde aux préoccupations que lui causait la portée éventuelle de la juridiction de la Cour pénale internationale avant que le mandat de la MINUBH puisse être prorogé. Les efforts tendant à trouver une solution à ces préoccupations se sont poursuivis les 2 et 3 juillet dans le cadre de consultations officielles. À l'issue de la deuxième séance de consultations, le 3 juillet, le Conseil a adopté la résolution 1421 (2002), par laquelle il prorogeait le mandat de la MINUBH jusqu'au 15 juillet.

Les consultations officielles sur la question se sont poursuivies les 10, 11 et 12 juillet, et le Conseil a tenu, le 10 juillet, une séance publique au cours de laquelle près de 40 États se sont exprimés. Le Conseiller juridique a apporté son concours aux délibérations des membres du Conseil lors des consultations officielles des 11 et 12 juillet, et le Conseil a adopté sa résolution 1422 (2002) le 12 juillet. Par cette résolution, le Conseil demandait, conformément à l'article 16 du Statut de Rome, que, s'il survenait une affaire concernant des responsables et des personnels en activité ou d'anciens responsables ou personnels en activité d'un État contributeur qui n'était pas partie au Statut de Rome à raison d'actes ou d'omissions liés à des opérations établies ou autorisées par l'Organisation des Nations Unies, la Cour pénale internationale, pendant une période de 12 mois commençant le 1er juillet 2002, n'engage ni ne mène aucune enquête ou aucune poursuite, sauf si le Conseil de sécurité en décidait autrement. Le Conseil a également exprimé l'intention de renouveler cette demande dans les mêmes conditions, aussi longtemps que cela serait nécessaire, le 1er juillet de chaque année, pour une nouvelle période de 12 mois. Immédiatement après l'adoption de la résolution 1422 (2002), le Conseil a adopté la résolution 1423 (2002), par laquelle il prorogeait le mandat de la MINUBH jusqu'au 31 décembre 2002, et la résolution 1424 (2002), par laquelle il prorogeait le mandat de la Mission des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) jusqu'au 15 octobre 2002.

Kosovo (République fédérale de Yougoslavie)

Le 30 juillet, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général sur la situation au Kosovo dans le cadre d'une séance publique consacrée à cette question. Le Vice-Premier Ministre serbe a pris la parole devant le Conseil à cette même séance.

Chypre

Le 9 juillet, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, M. Alvaro de Soto, sur les pourparlers directs entre les deux dirigeants engagés depuis janvier 2002 conformément à leur accord du 4 décembre 2001. Le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse à l'issue de cette réunion,

Géorgie

Le 29 juillet, le Conseil s'est réuni en séance privée pour examiner la situation en Abkhazie (Géorgie). Le Ministre géorgien des affaires spéciales, M. Malkhaz Kakabadze, a pris la parole devant le Conseil. Le Directeur de la Division de l'Europe au Département des opérations de maintien de la paix, M. Joachim Hütter, a ensuite fait un exposé aux membres du Conseil lors de consultations officielles. Son exposé a porté sur l'évolution de la situation depuis la publication, le 10 juillet,

du dernier rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2002/742). Le Conseil a adopté la résolution 1427 (2002) par laquelle il prorogeait le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie pour une nouvelle période de six mois prenant fin le 31 janvier 2003. La résolution a été adoptée à l'unanimité en tant que texte du Président. Il n'y a pas eu de déclaration.

Tribunaux internationaux

Le 23 juillet, les membres du Conseil réunis en séance privée ont entendu un exposé du juge Claude Jorda, Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, sur le rapport sur la situation judiciaire du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et sur les perspectives de déférer certaines affaires devant les juridictions nationales (S/2002/678). Le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a également participé au débat. Le Président et le Procureur du Tribunal pénal international ont répondu aux questions posées par les membres du Conseil. À l'issue de la séance, le Président du Conseil a fait une déclaration au nom des membres du Conseil (S/PRST/2002/21).

Divers

Les femmes et la paix et la sécurité

Le Conseil a consacré une séance publique à la question des femmes et de la paix et de la sécurité le 25 juillet. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait un exposé sur les activités entreprises par le Département des opérations de maintien de la paix en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil et sur les questions d'ordre général concernant les femmes, la paix et la sécurité tant au Siège que sur le terrain. La Sous-Secrétaire générale et Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, Mme Angela King, a fait ensuite un exposé sur les conclusions préliminaires de l'étude demandée par la résolution 1325 (2000) et présenté quelques-unes des recommandations dont cette étude sera probablement accompagnée. Les membres du Conseil ont également entendu un bref exposé de la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) sur la condition féminine sur le terrain. Les membres et les non-membres du Conseil qui se sont exprimés se sont félicités des progrès réalisés dans l'intégration de la perspective féminine dans toutes les activités de l'ONU et ont exprimé leurs vues sur la façon dont de nouveaux progrès pourraient être réalisés. Le Président a conclu la séance en en résumant les principaux éléments, et une transcription de ce résumé a été distribuée par la suite. Le Conseil attend maintenant avec anticipation la publication en octobre 2002 du rapport du Secrétaire général, qui coïncidera avec le deuxième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000).